



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

LIMINAIRE CTL du 16/10/2018

Monsieur le Président,

Force Ouvrière dénonce à nouveau aujourd'hui le rouleau compresseur des réformes planifiées par ce gouvernement, réformes obéissant encore et toujours à la même logique libérale.

Force Ouvrière a appelé à la grève le 9 octobre contre la destruction de notre modèle social et la réforme de notre système de retraites. A l'issue de la réunion entre la Ministre de la Santé, le Haut-commissaire chargé des retraites et les partenaires sociaux, les craintes exprimées par FO sont confirmées, notamment la suppression des 42 régimes existants. Les premiers éléments concrets dévoilés confortent nos analyses : individualisation et incertitude permanente, régime unique et ainsi casse des régimes existants et donc des statuts selon une logique de « déprotection », menace sur nos principes de solidarité et d'égalité. La retraite par points, c'est le travail sans fin ; le régime unique, c'est un modèle inique.

Le gouvernement annonce 6 milliards de baisses d'impôts au titre du budget 2019. Dans le cadre des économies à réaliser, il s'en prend une fois de plus à la Sécurité Sociale par le biais de nouvelles exonérations de cotisations. A ce titre, il est bon de rappeler que ces dernières constituent du salaire différé. Concomitamment l'État ne compense pas ses exonérations de cotisations patronales. Depuis des années, Force Ouvrière dénonce chaque année le transfert financier de la Sécurité Sociale envers les Caisses de l'État et les marges des entreprises.

Le projet de Loi de Finances pour 2019, c'est également moins de moyens pour les services publics et les usagers. Ainsi le gouvernement affiche 4164 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'État. Les agents de la DGFIP payent une fois de plus un lourd tribut avec 2130 suppressions d'emplois. Ces suppressions s'accompagnent également de disparition de structures. A cet égard, le rapport d'activité de la DGFIP faisait état de 6000 structures en 2016 et de 5500 en 2017. Ainsi en une année 500 structures ont disparu, excusez du peu !

Dans ce contexte, le maintien du prélèvement à la source s'explique. Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du dépeçage de la DGFIP. Pour Force Ouvrière, l'objectif du gouvernement est de rendre possible à terme, du fait d'un collecteur unique, la fusion entre CSG, cotisations sociales et impôt sur le revenu pour, in fine, fiscaliser la Sécurité Sociale. Par ailleurs, pour notre organisation, cette réforme est non seulement un énorme gâchis au vu de la qualité du système existant, mais aussi une erreur qui fait peser des risques considérables sur les recettes fiscales, et au-delà, sur le consentement à l'impôt. En fait, l'étendue des risques d'anomalies est aujourd'hui considérable.

Il est hors de question que les futurs couacs du PAS soient imputés aux agents. Rappelons qu'en 10 ans, plus de 21 000 postes ont été supprimés à la DGFIP.

Le terme dépeçage prend tout son sens avec l'expérimentation des agences comptables en collectivités et secteur hospitalier, mettant ainsi un terme au principe de la séparation de

l'ordonnateur et du comptable. Les incidences sur les règles de gestion et la rémunération des agents ne seront pas neutres. En effet, ces derniers en position de détachement seront rémunérés par l'Administration d'accueil selon ses propres règles. Pour FO DGFIP c'est inacceptable.

Après avoir dressé un tableau loin d'être exhaustif de la situation sociale, nous allons aborder les points inscrits à l'ordre du jour de ce CTL.

Passage en comptabilité de commerce de l'OPH Côtes d'Armor Habitat.

Le Directeur Général des Finances Publiques demande aux DDFiP d'exposer aux présidents et directeurs généraux des OPHLM la stratégie de la DGFIP consistant à privilégier un accompagnement des OPHLM dans leur bascule en comptabilité commerciale.

Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, pour FO DGFIP, c'est biaiser le choix et contraindre l'ordonnateur à passer en comptabilité commerciale. Le logiciel n'étant plus mis à jour, la mission n'est plus correctement exercée. Il s'agit d'une privatisation rampante et de la mort de la mission.

A cet égard les HLM assureront le recouvrement des créances et de ce fait feront appel à des huissiers du privé.

Pour FO, les revendications sont claires. Nous n'acceptons aucune externalisation ou privatisation des missions de service public au prétexte fallacieux que la direction générale ne serait plus efficiente. Il faut d'abord préserver notre capacité à exercer des services publics de qualité, en l'espèce la mise en conformité de l'application OTR avec notre environnement informatique. Il faut encore continuer à offrir un système de recouvrement et de poursuites à la hauteur des besoins. Ensuite les élus peuvent dans ce cadre faire un vrai choix. Nous n'accepterons jamais la marche forcée imposée par CAP 2022 qui consiste à ne plus investir dans les missions non rentables, qui doivent être privatisées voire disparaître.

Baromètre social de la DDFIP 22.

Depuis la fusion, la DGFIP a mis en place tout un arsenal censé améliorer les conditions de travail : espaces de dialogue, tableau de bord de veille sociale, fiches de signalement, guide des RPS, fiches d'impact, cellules de médiation, référent qualité de vie au travail. Pour autant force est de constater que les conditions de travail ne s'améliorent pas, bien au contraire. Quoi de plus facile que d'arriver à persuader tous les protagonistes que, si ça ne va pas, ce serait un peu de leur faute. Tout ceci n'est que le prétexte à faire cautionner par les personnels et leurs représentants la poursuite des suppressions d'emplois et des restructurations.

Quant au programme annuel de prévention 2018, force est de constater qu'un lien doit être établi entre le manque de moyens matériels et financiers et la dégradation des conditions de travail. Certaines des situations décrites ne peuvent trouver de solution que grâce à des moyens à la hauteur des enjeux.

Pour **FO** le propre d'une organisation syndicale est de porter et faire aboutir les revendications des salariés, à savoir :

- Défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers
- Augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis 2000
- Non à l'augmentation de la CSG et pour le financement de la protection sociale par les cotisations
- Arrêt des suppressions de postes et titularisation des non-titulaires et des contrats aidés
- Arrêt des fusions/restructurations/réorganisations
- comblement de tous les postes vacants

- refus des abandons et privatisations des missions en référence à « Action Publique 2022 »
- revendique le maintien de la séparation ordonnateur/comptable mise à mal par les expérimentations programmées.
- retrait du RIFSEEP
- Non au jour de carence
- Amélioration des carrières
- Préservation du Code des pensions civiles et militaires (CPCM) et de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)